

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

**OBJET : ARRETE PORTANT AUTORISATION DE VOIRIE ET CIRCULATION  
INTERDITE RUE NÉRÉE**

Monsieur le Maire de la Commune de Castelnau de Guers,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1. et suivants,

Vu le code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande du service des eaux de la CAHM pour pouvoir réparer une fuite d'eau potable à l'intersection de la rue Nérée et de la rue Éole,

**ARRETE**

**Art 1:** La CAHM est autorisée à occuper la voirie au niveau de l'intersection entre la rue Nérée et la rue Éole.

**Art 2** : La présente autorisation est délivrée du mardi 17 janvier 2023 au vendredi 20 janvier 2023.

**Art 3** : La circulation sera interdite rue Nérée du mardi 17 janvier 2023 au vendredi 20 janvier 2023.

**Art 4:** Monsieur le Maire de Castelnau de Guers, Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de Pézenas, la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A Castelnau de Guers le 16 janvier 2023



Didier MICHEL